

## RÉPUBLIQUE FRANÇAISE LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

## VILLE DE VINCENNES

## DÉPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions du Maire

OBJET: SIGNATURE DU BAIL CIVIL DES LOCAUX APPARTENANT A LA SOCIETE IMMOBILIERE I3F SIS, 6 ALLEE CHARLES V (COWORKING) DÉCISION N° AU-19-299 EN DATE DU 05 AOUT 2019

VU le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** la délibération du Conseil municipal en date du 12 novembre 2017 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

**CONSIDÉRANT** la volonté de la ville de créer un espace de coworking destiné aux entreprises et entrepreneurs de son territoire ;

**CONSIDÉRANT** que la location par la ville de Vincennes des locaux sis 6, allée Charles V d'une superficie de 171 m² appartenant à la société I3F permettra de créer un espace de coorking destiné à favoriser le dynamisme de son tissu économique et de répondre aux besoins et attentes des entreprises et entrepreneurs en terme de flexibilité et de développement durable ;

## DÉCIDE

**DE SIGNER** un bail d'une durée initiale de 10 ans à compter du 1<sup>er</sup> aout 2019 avec la société I3F pour des locaux sis 6, allée Charles V, moyennant le versement d'une redevance d'occupation annuel hors charges et hors taxes de 18 250 euros ;

**DE FAIRE FACE** à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme, Le Maire,

Signé

**Charlotte LIBERT-ALBANEL** 

Accusé Réception en Préfecture :

094-219400801-20190805-lmc1H6565H1-AR Date de réception en Préfecture : 05/08/2019

Date de Publication: 05/08/2019